

La Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné l'évolution de la situation dans la Région africaine depuis la Seizième Assemblée mondiale de la Santé;

Considérant la déclaration des délégués africains lors de la dernière session du Comité régional de l'Afrique, tenue à Genève les 23 et 24 septembre 1963;

Notant en particulier avec une vive inquiétude la dégradation progressive de cette situation et les multiples conséquences qui peuvent en résulter tant pour les populations des pays intéressés que pour l'ensemble de l'Organisation;

Rappelant la résolution WHA16.43, notamment dans ses dispositifs 2, 3, 4, 5 et 7;

Rappelant en outre que, dans les dispositions prévues par l'article 7 de la Constitution, l'Assemblée de la Santé peut, dans certaines circonstances exceptionnelles et aux conditions jugées par elle opportunes, suspendre les privilèges attachés au droit de vote et les services dont bénéficie l'Etat Membre;

Considérant que l'*apartheid* érigé officiellement en système politique par un gouvernement constitue une circonstance exceptionnelle de non-conformité aux principes humanitaires qui régissent l'Organisation mondiale de la Santé, et rend ainsi un tel gouvernement susceptible d'être sanctionné par le même article 7;

Considérant que la République sud-africaine s'obstine à violer la Constitution et à ignorer les résolutions de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation des Nations Unies; et

Considérant que la seule nomination à Brazzaville d'un représentant du Directeur général n'est nullement en mesure d'apporter une amélioration sensible à la situation,

1. DÉCIDE d'appliquer à la République sud-africaine les dispositions de l'article 7 de la Constitution concernant les privilèges attachés au droit de vote; et
2. INVITE le Conseil exécutif et le Directeur général à soumettre à la Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé des propositions formelles tendant à entraîner la suspension ou l'exclusion de l'Organisation de tout Membre qui en viole les principes et dont la politique officielle est basée sur la discrimination raciale.